

Fait à Lachelle, le 04 novembre 2011

**Arrêté de circulation alternée
et de stationnement réglementé.**

Le maire de la commune de LACHELLE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de réfection des canalisations de gaz qui auront lieu entre le 15/11/11 et le 15/02/2012 sur la voie « Grande Rue, Rue de Monelieu, Ruelle de Compiègne, Impasse de la cavée, Rue du Cul de Sac ».

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante « Grande Rue, Rue de Monelieu, Ruelle de Compiègne, Impasse de la cavée, Rue du Cul de Sac » du 15/11/11 au 15/02/2012.

Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : « Grande Rue, Rue de Monelieu, Ruelle de Compiègne, Impasse de la cavée, Rue du Cul de Sac ».

Article 4. M. le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pascal SERET.

